

FICHE 2 : CALENDRIER DE LA PHASE D'AJUSTEMENT

<p>Du 16 mars 2023 à 12h au 30 mars 2023 à 12h</p>	<p>Saisie des préférences sur SIAM/iprof (concerne les TZR et les candidats formulant un vœu sur ZR)</p>	<p>http://www.education.gouv.fr/iprof-siam http://www.toutatice.fr</p>
<p>31 mars 2023</p>	<p>Téléchargement des confirmations via SIAM I PROF par le candidat.</p>	
<p>30 mars 2023 au plus tard</p>	<p>Dépôt des dossiers de demandes de priorité au titre du handicap auprès du médecin, Conseiller technique du Recteur</p> <p><i>Les agents sollicitant une priorité au titre du handicap sont invités à adresser leur dossier médical dès l'ouverture du serveur.</i></p> <p>Cf. Fiche 9 – Priorité au titre du handicap</p>	<p>Service Médical Académique 96, rue d'Antrain – CS 10503 35705 Rennes cedex 7</p>
<p>6 avril 2023 (au plus tard)</p>	<p>Date limite de retour des confirmations vérifiées et signées par l'intéressé(e) à la DPE via la plateforme de démarche en ligne « colibris »</p>	<p>Les pièces justificatives sont jointes à la confirmation pour permettre la prise en compte des points dans le barème</p>
<p>Juillet 2023</p>	<p>Affectations des TZR et Contractuels</p>	<p>Information individuelle sur SIAM/iprof pour les TZR</p>